



Indemnisation suite à faute thérapeutique

Par **HAMY**, le **22/07/2012** à **18:55**

Bonjour,

Victime d'un grave aléas thérapeutique, qui aurait pu être évité, suite à une intervention sur un cancer de la thyroïde, j'ai essayé de régler le problème à l'amiable en passant par la CRCI, car j'apprécie beaucoup mon chirurgien et ne voulait pas l'incriminer (il est aussi chef du service où j'ai été prise en charge). j'ai été déboutée, car les avocats de l'AP paris ont éludé les vraies raisons des problèmes importants consécutifs à cet aléas.

Tous les experts que j'ai rencontrés et qui ont eu en main mon dossier ne comprennent pas que je n'ai pas été indemnisée, car ils considèrent qu'il y a eu faute et que le préjudice que j'ai subi est important....

Je retravaille à nouveau, mais ai dû changer de secteur et mon état de santé ne me garantit pas que je pourrai tenir jusqu'à ma retraite prévue dans 6 ans.

Cette intervention a eu lieu en août 2004, depuis, je me débats pour avoir gain de cause, mais tout est long et je sais qu'il ne me reste plus que 2 ans pour éventuellement régler mon problème.

je vous remercie d'avance pour votre réponse

Cordialement

Christine HAMY

Par **xavlaw**, le **08/08/2012** à **17:43**

Si le recours CRCI n'a pas abouti, reste éventuellement la voie judiciaire.

Q : existe-t-il un rapport d'expertise médicale ayant constaté les préjudices (ce qui fait gagner

du temps, et évite d'avoir à saisir de nouveau le Tribunal pour une demande d'expertise).

Cordialement